



---

## INFORMATIONS MUNICIPALES

\*\*\*\*\*

### ➤ ***Un nouveau recrutement au sein de l'équipe communale***

Suite à la cessation d'activités de l'ATSEM (Agent Spécialisé des écoles maternelles) au 06 juillet 2013, la collectivité a procédé à la réorganisation de son personnel.

Un poste à temps non complet (22/35<sup>ème</sup>) restera à pourvoir à compter du 02 septembre 2013 en qualité d'agent d'entretien des locaux communaux.

Aussi, nous vous informons que la campagne de recrutement commence dès à présent.

Toute personne intéressée par cet emploi qui débutera sous contrat à durée déterminée (CDD) d'une durée d'un an, devra faire parvenir en mairie une lettre de motivation et un curriculum vitae **avant le 30 juillet 2013**.

\*\*\*\*\*

### ➤ ***Lotissement communal du Meix Pourcher***

Les travaux de viabilisation du Lotissement du Meix Pourcher débuteront prochainement, aussi, la phase de commercialisation des terrains va pouvoir leur succéder.

Ce lotissement situé à l'arrière du lotissement du Château comptera cinq lots de superficies différentes : 206 m<sup>2</sup>, 511 m<sup>2</sup>, 600 m<sup>2</sup> et 840 m<sup>2</sup>, dont le nouvel accès donnera sur la rue Georges Besson.

Toutes personnes désireuses d'acquérir l'un des cinq lots mis en vente au prix de 90 € HT/m<sup>2</sup> (aperçu ci-après), pourront prendre attache auprès des services municipaux pour avoir accès au dossier ou bien directement auprès de maître GUILLERMIN, 14 rue de la Banque à Chalon-sur-Saône (03.85.42.77.99).



➤ **ZAC du Pré Saint-Loup**

La campagne de fouilles archéologiques préalable à l'aménagement de cette future zone urbanisée dite Pré Saint-Loup démarrera au 1<sup>er</sup> juillet 2013

Dans cette perspective, la sécurisation des travaux s'impose, aussi, la rue Grenier sera-t-elle fermée à la circulation de tous véhicules sitôt après le n° 3 de cette même rue jusqu'au croisement avec la rue du Champ d'Herne par arrêté municipal pendant toute la durée des travaux.

Merci à tous de votre compréhension.

---

**COMPTE-RENDU de**  
**REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL**

Le quatre juin deux mil treize à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de Saint-Loup-de-Varennes, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Francis DEBRAS, Maire.

**Présents** : Mmes Christine CAVET, Estelle PONCET et Annick FIEUX, Mrs Daniel MOREIL, Christophe BADOT, André THOMAS, Jean-François LESSARD, Dominique REVILLOT et Henri LIEUTET

**Absents avec pouvoir** : Fabrice CHEVILLARD pouvoir à D. MOREIL, Julien DURY pouvoir à E. PONCET

**Absents** : Hervé SAVI

**Secrétaire de séance** : Estelle PONCET

Après lecture faite, le procès-verbal de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité.

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire souhaite remercier diverses associations qui ont dernièrement œuvré pour la collectivité :

- Saint-Loup Patrimoine pour la qualité des travaux de remise en état des portes de l'église

- l'Amicale du Foyer Rural qui, malgré le temps exécrable du week-end de Pentecôte, est parvenue à faire de cette manifestation une réussite !

Par ailleurs, Monsieur le Maire adresse ses félicitations à Benjamin BOURDAILLET et Gaël HUMBERT sapeurs-pompiers du SIVU qui ont réussi l'épreuve écrite du concours d'entrée de sapeurs-pompiers professionnels (ils n'étaient que trois de Saône-et-Loire à concourir). Tous deux pourront donc se présenter à l'épreuve orale. Bon courage à eux et bonne chance dans la poursuite de leur entreprise.

Pour finir, Monsieur le maire demande à rajouter 3 points à l'ordre du jour tout en sachant que les points 10 et 12 initialement prévus ont été abandonnés. Les points supplémentaires sont :

1. SYDESL – Prise guirlande – Acceptation devis
2. Ecole de Musique et Fanfare de Sevrey – Avenant n°1 à la convention – Signature
3. ZAC – CRAC de la SEM VAL DE BOURGOGNE et avenant n°1 - Approbation

---

**Ordre du Jour**

1. Modalités de composition du Conseil Communautaire – Approbation
2. Acquisition défibrillateur – Convention de groupement de commandes – Autorisation de signature
3. Personnel – Modification du tableau des emplois
4. Modification budgétaire – Investissements nouveaux
5. Investissement – Mode de calcul de l'amortissement
6. Demande de financement privé
7. Participation communale sur activités sportives extérieures
8. MDJ – Taux de participation communale aux séjours
9. Lotissement du Meix Pourcher – Convention de desserte en gaz naturel – Signature

10. Lotissement du Meix Pourcher – Choix de l'entreprise pour travaux VRD
11. Lotissement du Meix Pourcher – Demande de raccordement au réseau d'eau potable du SIE
12. Lotissement du Meix Pourcher – Demande de raccordement aux réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales
13. SYDESL – Prise guirlande – Acceptation devis
14. Ecole de Musique et Fanfare de Sevrey – Avenant n°1 à la convention – Signature
15. ZAC – CRAC de la SEM VAL DE BOURGOGNE et avenant n° 1 – Approbation
16. Questions diverses

### 1. Modalités de composition du Conseil Communautaire – Approbation

Pour faire suite à la nouvelle législation, il est possible de modifier la composition du Conseil Communautaire à partir de 2014. Chaque commune doit disposer d'au moins un siège et aucune commune ne peut avoir plus de 50 % de délégués. Il est proposé de fixer le nombre de sièges à 85 avec 12 sièges répartis librement de manière à ce que la composition de l'organe délibérant soit identique à la composition actuelle, chaque commune conservant ainsi le même nombre de conseillers communautaires sous réserve de l'accord de la majorité qualifiée des Communes membres. La Ville Centre, logiquement, reste majoritaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la composition du Conseil Communautaire selon la répartition exposée ci-avant.

### 2. Acquisition défibrillateur – Convention de groupement de commandes – Autorisation de signature

La mairie de Chatenoy-le-Royal a mis en place en tant que coordonnateur du Grand Chalon, une convention de groupement de commandes pour ce type d'équipement. Afin de bénéficier de tarifs intéressants, il est demandé aux élus de donner autorisation à Monsieur le Maire de signer la convention s'y afférant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité donne son accord pour adhérer au groupement de commandes mis en œuvre par la Mairie de Chatenoy-le-Royal en vue de l'acquisition des deux défibrillateurs et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

### 3. Personnel – Modification du tableau des emplois

Monsieur DEBRAS fait part aux élus des modifications à apporter au tableau des emplois suite à la cessation d'activités de l'ATSEM 1<sup>ère</sup> classe, à compter du 06 juillet 2013, à l'avancement au grade d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe d'un agent à compter du 02 octobre 2013, à l'avancement au grade de rédacteur de Mme MONTIN à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013. Le tableau des emplois se présente désormais ainsi :

Cadres d'emploi	Grades	Temps de travail	Effectifs
Technicien Territorial	Technicien Territorial	Temps Complet	1
Adjoint Technique	Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> classe	Temps Complet	3
	Adjoint Technique 2 <sup>ème</sup> classe	Temps Complet	2
	Adjoint Technique 2 <sup>ème</sup> classe	Temps Non Complet 27/35	1
	Adjoint Technique 2 <sup>ème</sup> classe	Temps Non Complet 22/35	1
Rédacteur	Rédacteur 2 <sup>ème</sup> classe	Temps Complet	1
Adjoint Administratif	Adjoint Administratif 2 <sup>ème</sup> classe	Temps Complet	1
<b>TOTAL EFFECTIF</b>			<b>11</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le tableau présenté.

#### **4. Modification budgétaire – Investissements nouveaux**

Monsieur le Maire rappelle que certaines dotations d'Etat avaient été minimisées au budget dans l'attente des notifications. Celles-ci nous sont parvenues faisant apparaître les écarts positifs suivants : droits de mutations (+ 6 166 €), Solidarité Rurale (+5 993 €) et Péréquation Nationale (+ 2 421 €). Ainsi, ces 14 580 € de recettes supplémentaires vont être intégrées au BP 2013. Monsieur le Maire propose d'utiliser ces nouveaux fonds pour les deux investissements mis en attente lors de l'élaboration du budget faute de financements suffisants à savoir la mise en place d'une prise guirlande au quartier Vincelles et la rénovation des fenêtres de la mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à inscrire les deux nouveaux investissements au budget primitif 2013 tel que proposé. La différence des recettes non utilisées sera inscrite en dépenses imprévues de fonctionnement.

#### **5. Amortissement – Mode de calcul**

L'amortissement pour les communes de moins de 3 500 habitants n'est obligatoire que pour les biens inscrits aux comptes 202, 203, 2041582, 204412 et 205 ainsi que leurs subdivisions si nécessaire.

La commune pratique les amortissements désignés depuis 2010 mais aucune délibération arrêtant le mode et la durée d'amortissement n'a été prise. Il est donc demandé d'arrêter le type d'amortissement dit linéaire pour tous les biens sur les durées suivantes :

- Compte 202 Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre : 10 ans
- Compte 203 et subdivisions Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion : 5 ans
- Compte 2041582 Eclairage Public : 5 ans
- Compte 204412 Subvention d'équipement au budget annexe TVA : 10 ans
- Compte 205 et subdivisions Concessions et droits similaires, brevets, licences, logiciels, droits et valeurs similaires : 10 ans

Il est précisé que ces durées ne concernent que les biens d'un montant supérieur à 500 €, ceux inférieurs ou égaux seront amortis sur une année seulement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord sur l'amortissement linéaire et les durées proposées.

#### **6. Demande de financement privé**

Monsieur DEBRAS fait part aux élus de la demande de participation financière à hauteur de 1 500 € sollicitée par une jeune administrée pour pallier ses dépenses au permis de conduire.

Les élus s'entendent à l'unanimité pour que cette demande soit étudiée par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), plus à même de répondre à cette requête.

#### **7. Participation communale aux activités sportives extérieures**

Monsieur le Maire rappelle aux élus la sollicitation de deux administrés pour que la collectivité participe au surcoût demandé aux familles extérieures au SIVU Varennes-le-Grand – Sevrey lors de la prise de leçons de tennis.

Il est décidé, à l'unanimité, de ne pas donner suite à cette demande, l'aide ne pouvant être allouée à titre individuel mais d'une manière générale et pour toutes les activités sportives. Or, dans cette perspective, aucun élément ne permet de chiffrer le coût annuel auquel devrait faire face la commune si elle acceptait cette prise en charge et l'équilibre du budget communal pourrait être mis à mal.

#### **8. MDJ – Taux de participation communale aux séjours**

Il est rappelé le taux de participation de la commune pour le coût des séjours organisés par le Centre de Loisirs à savoir 70 %, laissant à la charge des familles les 30 % restant. Il convient de réfléchir à cette répartition afin d'en déterminer soit son maintien soit son changement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'augmenter la part des familles à hauteur de 50 % ce qui ramène la part communale à 50 % pour chaque séjour et chaque enfant y participant.

**9. Lotissement du Meix Pourcher – Convention de desserte en gaz naturel – Signature**

Dans le cadre des différents travaux de VRD nécessaire à la viabilisation du lotissement du Meix Pourcher, une convention avec les services de GrDF doit être signée arrêtant la prise en charge de l'investissement par le distributeur et l'extension du réseau sur le secteur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

**10. Lotissement du Meix Pourcher – Choix de l'entreprise pour les travaux VRD**

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

**11. Lotissement du Meix Pourcher – Demande de raccordement au réseau d'eau potable du SIE**

Toujours dans le cadre des travaux de viabilisation de ce lotissement, il est nécessaire de demander le raccordement au réseau d'eau potable appartenant au SIE (Syndicat Intercommunal des Eaux).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à demander les travaux de raccordement à ce réseau.

**12. Lotissement du Meix Pourcher – Demande de raccordement aux réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales**

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

**13. SYDESL – Prise guirlande – Acceptation devis**

Monsieur le Maire présente le devis du SYDESL (Syndicat Intercommunal d'Electricité de Saône-et-Loire) relatif à la pose d'une prise guirlande sur le quartier de Vincelles en vue des illuminations de fin d'année.

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis pour le projet proposé.

**14. Ecole de Musique et Fanfare de Sevrey – Avenant n°1 à la convention – Signature**

La convention signée avec l'école de musique de Sevrey arrivait à expiration le 1<sup>er</sup> septembre 2012. La nouvelle convention pour les trois prochaines années est en cours de réalisation. Aussi, l'association sollicite la signature d'un avenant prolongeant la convention initiale d'une année soit jusqu'au 31 août 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer l'avenant.

**15. ZAC – Concession d'aménagement – Avenant n°1 pour prolongation de durée**

Monsieur le Maire présente le Compte-Rendu Annuel à la Collectivité dit CRAC établi par la SEM VAL DE BOURGOGNE pour l'année 2012 afin d'en obtenir l'approbation. Il est mis en avant la modification du phasage d'aménagement de la zone : une période de deux ans sans travaux entre chaque phase sera effective afin de procéder régulièrement à la commercialisation de chacune d'elle. Ce changement allonge ainsi de six nouvelles années la concession d'aménagement signée en 2007. Un avenant à ce document est donc sollicité par la SEM ce qui porterait l'échéance de la convention à décembre 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le CRAC 2012 tel que présenté, accepte l'avenant n° 1 à la concession d'aménagement et autorise Monsieur le Maire à la signer.

**COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES, COMMUNALES OU SYNDICALES**

**COP Santé, Urgence Sociale et Petite Enfance – Rapporteur C. CAVET**

Dans le cadre du contrat local de santé, mise en place du dispositif Relais Santé.

Suivi des différents groupes de travail : Santé mentale, Santé environnementale, Addiction, Personnes âgées.

Le point sur l'épicerie sociale : plus d'itinérance de ce service faute de bus, celui-ci étant hors service et le coût de sa réparation ne peut pas être assumé par le Grand Chalons pour l'instant. Seul reste le local de Chalons-sur-Saône qui connaîtra en 2014 un nouvel espace plus grand qui pourra ainsi faire face à une demande de plus en plus importante.

Le point sur le schéma d'orientations Petite Enfance qui précise la stratégie, les enjeux politiques et décline un plan d'actions pluri annuel visant le développement de la petite enfance. Il a pour objectif de promouvoir un véritable Service Public de la Petite Enfance sur l'agglomération : ouvert à tous, de qualité, adapté à l'évolution de la population et prenant en compte tous les acteurs Petite Enfance. Le plan d'actions devrait être proposé au Conseil Communautaire de juin 2013.

#### COP Environnement – Rapporteur A. FIEUX

Optimisation des collectes avec revue des circuits et regroupement des collectes sur une même commune afin de mutualiser le personnel. Equipement des véhicules de collecte d'un matériel GPS.

Le point sur l'avancement des travaux relatifs aux déchetteries de Chatenoy-le-Royal, Chalons-sur-Saône et Varennes-le-Grand et sur la fermeture des autres sites.

Mise au point de la Charte d'engagement en faveur du climat et de l'énergie. Elle est une invitation à s'engager aux côtés du Grand Chalons pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Le point sur les travaux effectués dans les communes ayant accepté les diagnostics énergétiques proposés par le Grand Chalons.

#### COP Sport – Rapporteur C. BADOT

Mr BADOT qui, n'a pu assister à cette réunion, donne lecture des deux points inscrits à l'ordre du jour : Subventions aux clubs sportifs et bilan FAAPAS (Fonds d'Agglomération pour l'Aide et la Promotion des Activités Sportives).

#### COP Urbanisme et Déplacement – Rapporteur D. MOREIL

Retour sur la conférence territoriale du 13 mai dernier relative au PLUi : il est constaté que les conclusions des instructeurs du Grand Chalons révèlent parfois un écart d'appréciation technique avec le pétitionnaire mettant en difficultés l' élu communal.

Le calendrier du PLUi s'étend jusqu'à l'été 2014 ce qui permettra de travailler ensuite sur le Projet d'Aménagement de Développement Durable (PADD). Le PLUi devrait être finalisé pour fin 2017.

Mise en place de trois groupes de travail sur l'un desquels intitulé « étude du foncier d'activités » Mr MOREIL s'étant inscrit.

#### Conseil d'école du 31 mai – Rapporteur C. CAVET

Etat de la coopérative scolaire et point sur les activités scolaires.

Les effectifs de l'école sont en légère baisse pourtant une réflexion sur la répartition des effectifs est actuellement en cours afin d'utiliser la BCD comme salle de classe.

Au cours de ce conseil, Mme CAVET rapporte que le projet de construction du pôle périscolaire sera prochainement présenté aux institutrices, aux délégués de parents d'élèves et au personnel.

#### Commission d'appel d'offres pour les travaux de VRD du lotissement du Meix Pourcher – Rapporteur H. LIEUTET

17 dossiers ont été réclamés pour lesquels 7 entreprises ont donné réponse. Après 1<sup>ère</sup> étude, il est constaté que le coût des travaux sollicités apparaissent bien moindre que l'estimatif prévisionnel ce qui est une bonne nouvelle. Toutefois, le prix ne comptant que pour 60 % de la note méthodologique, il reste à étudier les 40 % donnés à la note technique dans le cadre de ce marché. Aussi, une nouvelle réunion est prévue le 10 juin prochain pour faire le point sur cette partie du dossier étudiée par le Maître d'œuvre, Monsieur LIOGIER.

#### Commission Information et Communications – Rapporteur D. MOREIL

Le thème du prochain bulletin municipal sera donc la photographie. Contact a été pris avec Pierre-Yves MAHE qui a accepté de fournir de la documentation pour la page centrale de cette édition.

Le bouclage de ce bulletin est prévu pour fin juin. Une prochaine réunion est prévue le 25 juin prochain.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **➤ Futur pôle périscolaire**

Monsieur DEBRAS a relancé Mr PERREAUT, Maître d'œuvre pour lancer l'appel d'offres relatif à la construction de ce bâtiment : cela devrait être effectif pour mi-juin.

### **➤ Mariage pour Tous**

Monsieur le Maire fait connaître aux élus sa position sur ce dossier. Il estime qu'en tant qu'élus de la République, il se doit d'appliquer les lois et que par conséquent, il procédera aux mariages de quelque nature qu'ils soient.

### **➤ Sécurité routière**

Monsieur DEBRAS soumet aux élus les deux problématiques exposées par des administrés concernant les priorités sur les rues suivantes :

- rue Coquille sur rue du Pavillon
- rue du Curtil Gaillard sur rue de Sevrey

Le débat qui s'ensuit met en évidence la nécessité de redonner la priorité à la rue du Pavillon par l'apposition d'un panneau « Cédez le passage » sur la rue Coquille. Pour l'autre croisement, aucune décision n'est arrêtée.

Par ailleurs, Mr REVILLOT expose un autre problème : la rue du Champ Gaillard qui voit au fil des ans les travaux de réfection de voirie grignoter le bas-côté demande s'il ne serait pas possible de rééquilibrer cette voie. De plus, le croisement avec des véhicules d'envergure (camions, bus, ....) devient de plus en plus compliqué, aussi, la réflexion pourrait également porter sur la mise en sens unique de la rue. Monsieur DEBRAS pense qu'une concertation avec les riverains s'impose avant toute action. A suivre.

Quant à Monsieur THOMAS, il fait remarquer l'état lamentable de la rue de Sevrey laissé par l'entreprise DBTP qui utilise, avec notre accord, l'espace vers la benne à verre comme entrepôt pour les matériaux nécessaires à la rénovation du réseau d'eau potable sur la RD906. Mr LIEUTET doit s'en occuper.

### **➤ Don du Comité de Soutien pour la recherche de Sylvie AUBERT**

Cette association a été dissoute et un don de 500 € a été fait à la collectivité pour l'acquisition d'un défibrillateur. Monsieur DEBRAS lit le courrier de l'association et les remerciements adressés.

- Madame CAVET se demande à quelle date seront enlevées les branches de peupliers vers le nouveau cimetière, celles-ci gênant les agents dans leur opération de tonte. Mr LIEUTET doit s'en occuper.
- Monsieur LESSARD s'interroge sur la fuite d'eau en provenance du château BESSON, rue de Varennes. L'hypothèse émise, selon laquelle les pluies intenses de ces derniers mois pourraient en être la cause, est avancée.
- Monsieur THOMAS transmet de la part de Mr AUBERT, Président du Club Niépce, les résultats du concours de pétanque organisé par la Fédération Départementale « Générations mouvement – les Aînés Ruraux ». Les quatre équipes de Saint-Loup-de-Varennes inscrites se sont placées : 9<sup>ème</sup>, 7<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> toutes deux sont donc qualifiées pour la finale régionale du 19 juin qui aura lieu en Haute-Saône. Quant à la dernière équipe composée de Mrs THOMAS, BOIVIN et RIGAUD, elle a réussi en beauté ce concours finissant 1<sup>ère</sup>, Championne de Saône-et-Loire et qualifiée pour le concours national qui aura lieu à Ramatuelle (date inconnue à ce jour). Félicitations à tous. Monsieur THOMAS souligne que ce concours était, qui plus est, doté de très beaux lots.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

Le Maire

F. DEBRAS